

Programme opérationnel FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura 2014-2020 - Axe 1

31 décembre 2020

Départements concernés :

Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort

Objet

Axe 1 : assurer le développement économique, l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de la production et des services (53,8 M€ de FEDER).

Vous voulez

Augmenter les activités de RDI dans les domaines d'activité stratégiques identifiés de la RIS3 (Stratégie de spécialisation intelligente)

- Mise en place de plateformes à vocation technologique et économique dans le cadre de RIS3 : aide à la mise en place, au fonctionnement et à l'investissement (création, rénovation d'infrastructures de recherche, acquisition d'équipements...).
- Soutien au développement des ressources humaines de la recherche dans les domaines identifiés dans le cadre de la RIS3 : participation aux salaires, soutien à la mobilité et l'accueil de chercheurs,
- Actions de structuration et de coopération de la recherche à l'échelle régionale, interrégionale et transfrontalière dans le cadre de la démarche RIS3 : projets de regroupement des centres de recherche et accompagnement des opérations scientifiques structurantes,
- Soutien aux projets d'excellence technologique, notamment dans le cadre du programme investissement d'avenir, afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité de la recherche : compétences et équipement,
- Valorisation de la recherche à destination des entreprises ou de la société dans le cadre de la démarche RIS3 : projets de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, projets de maturation des projets issus de la recherche.

Augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3

- Actions visant à identifier, accompagner, suivre et évaluer, sur toute leur durée de grands projets industriels de R&D, y compris la dimension transfrontalière et interrégionale : expertises, benchmarking, accompagnement,
- Renforcement des compétences en innovation dans le cadre de la RIS3 : notamment mise en place de formations et mise à disposition de personnel scientifique et/ou technologique dans les entreprises,

- Soutien aux projets RIS3 dans les domaines d'action stratégiques : personnels, équipements, formations...portés par des PME et collaboratifs (PME-laboratoire de recherche et PME-PMI)

Accroître le nombre de créations et de transmissions /reprises d'entreprises

- Sensibilisation :
 - Actions de diffusion de l'entrepreneuriat, sensibilisation et promotion
 - Promotion et développement de l'essaimage et de la transmission
 - Entrepreneuriat social
- Accompagnement :
 - Soutien aux pépinières, couveuses, incubateurs d'entreprises : personnel, prestation, équipements, coaching...
 - Soutien aux organismes d'accompagnement à la création d'entreprises, dans leurs missions d'accueil des porteurs de projets, de montage et de suivi des nouvelles entreprises : coaching, mission d'accompagnement...
- Financement :
 - Participation au financement des projets de création et de reprise d'entreprises en mobilisant des instruments financiers (capital-investissement, garanties, prêts...)

Soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières

- Soutien à la structuration et à l'organisation des filières, clusters territoriaux, grappes : accompagnement des interlocuteurs,
- Soutien à la création et au développement de groupements d'entreprises,
- Accompagnement aux transferts de technologie renforçant le processus d'innovation dans les entreprises (projets individuels, collaboratifs et d'animation)
- Soutien aux investissements matériels de production de produits procédés et services innovants et aux formations associées,
- Soutien à l'investissement immatériel (diversification produit/marché, mutations, nouveaux marchés à l'export, capital humain...)
- Soutien au développement des entreprises de l'insertion par l'activité économique : équipements techniques (acquisition de matériel) et aménagements de locaux,
- Promotion des démarches de qualité, d'économie d'énergie et de matières : actions de sensibilisation des décideurs, aide à l'investissement (y compris pour les systèmes de mesure, suivi et évaluation)
- Soutien aux nouvelles filières locales de réemploi, valorisation matière ou énergétique, par le développement d'activités nouvelles ou par des coopérations, dans une perspective de développement d'une économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale créatrice d'emplois,
- Accompagnement à l'appropriation des technologies- clé du numérique (informatique en nuage, calcul intensif, objets connectés et logiciels embarqués, sécurisation des informations...) : formations, conseils, matériels, animations collectives et soutien individuel.

- Soutien aux solutions d'ingénierie et de conception partagées dans la sphère industrielle, de places de marché, de plateformes de négoce, de sites partagés...
- Soutien au développement du B2B (entre entreprises) et du e-commerce : animations collectives et accompagnement individuel,
- Développement de ressources et d'usages des TIC innovants (serious games, impression 3D...)
- Soutien au développement du co-working et du télétravail (hors immobilier)
- Mise en place de nouveaux services, activités production et usages dans les PME-TPE (fablabs, e-tourisme, progiciels de gestion intégrée...)

Ce qu'il faut savoir

Le dépôt des dossiers se fait auprès de la Direction Europe et Rayonnement international, avant la fin de réalisation du projet. Pour éviter l'inéligibilité totale ou partielle des dépenses, il est conseillé de déposer le dossier le plus en amont possible du projet.

Lien vers le dossier de demande : <http://www.europe-en-franche-comte.eu/Documents-utiles/Programmes-2014-2020/PO-FEDER-FSE>